

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

Barsalogo, le 23 octobre 2020 : une bénéficiaire domiciliée au quartier Raagnoré (secteur n°1 de Barsalogo) utilisant son foyer amélioré de type « Roumdé multi marmite » acquis avec le cash reçu de ICAHD International



CENTRE-NORD

SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants
- II. Zones couvertes
- III. Caractéristiques des mouvements de population
- IV. Situation sécuritaire dans les zones couvertes
- V. Incidents de protection dans les zones sous couverture
- VI. Problèmes spécifiques à certains groupes à risque
- VII. SGBV
- VIII. Appui psychosocial
- IX. Protection de l'enfance
- X. Personnes ayant des besoins spécifiques (PBS)
- XI. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour
- XII. COVID-19 : activités et impact
- XIII. Etat de droit
- XIV. Protection basée sur la communauté - comites de protection
- XV. Système de partage d'information et coordination

OCTOBRE 2020

I. CONTEXTE / POINTS SAILLANTS

A la première quinzaine du mois d'octobre 2020, la situation sécuritaire dans la région du Centre-Nord s'est considérablement améliorée. Selon les informations rapportées, les Volontaires de Défense de la Patrie (VDP) et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) mènent, au quotidien, des patrouilles de sécurisation dans les villages et hameaux de culture de ladite région. Ces actions de sécurisation visent à démanteler les caches des groupes armés non identifiés (GANI).

En outre, l'opération militaire dénommée « Restauration » a pris fin le 15 octobre 2020. Cette opération a été initiée par l'armée burkinabé dans l'optique de prendre le contrôle de la zone de Barsalogo qui était régulièrement sujette à des attaques, des enlèvements et des embuscades perpétrés par les GANI.

La deuxième quinzaine, quant à elle, a été caractérisée par des incidents sécuritaires dans les communes de Dablo (Province du Sanmatenga) et Nasséré (Province du Bam) où des GANI ont perpétré des attaques contre la population. Ces incidents sécuritaires se sont déroulés respectivement à Kossoguin (hameau de culture situé à 3 km de Dablo) et à Nasséré.

En outre, ICAHD International a octroyé des foyers améliorés et du charbon à travers l'intervention basée sur le cash (CBI) ou en espèce à mille cinq cents (1 500) femmes victimes d'incidents de protection. Pour ce faire, elle a organisé, le 22 octobre 2020, à Boulsa (Chef-lieu de la province du Namentenga), une cérémonie de remise officielle desdits foyers améliorés et du charbon.

II. ZONES COUVERTES

* Des zones couvertes par les activités de monitoring de protection

Dans le mois d'octobre 2020, cinq cent quatre-vingts (580) sorties de monitoring ont été réalisées par les moniteurs de protection dans toutes les vingt-huit (28) communes que compte la région du Centre-Nord, soit un taux de couverture de 100%. Ce taux était de 75% pour le mois de septembre 2020.

Durant cette période, les moniteurs de protection ont mené, dans ces communes, des activités d'identification, d'enregistrement accoudées à l'élaboration de notes au dossier pour la prise en charge des cas individuels de protection et des personnes à besoin spécifiques (PBS), des visites à domicile (VAD) aux cas individuels de protection et aux PBS, des sensibilisations sur plusieurs thématiques allant des situations de protection à la prévention contre la COVID-19, des interviews avec des informateurs clés, des visites aux autorités administratives, coutumières et religieuses, etc.

Ces activités sont menées en dépit de difficultés (parfois majeures) tel le mauvais état de certaines voies, l'instabilité des réseaux de téléphonie mobile (retard/incapacité de transmission ou impossibilité d'échanges avec certains points focaux/informateurs clés, etc.) et de la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines localités comme Dablo, Pensa, Foubé, Bourzanga.

* Des zones couvertes par les équipes mobiles

Les trois (3) équipes mobiles du Centre-Nord ont effectué trente et une (31) sorties dans les communes de Kaya, Yalgo et Kongoussi. Certaines sorties ont été effectuées dans le cadre de la sensibilisation communautaire aux activités de lutte contre la violence basée sur le genre (VGB dans les zones de Yalgo, Kongoussi et Bourzanga. Les thèmes de sensibilisation étaient focalisés sur la problématique SGBV à savoir les violences conjugales, le mariage forcé et les services disponibles pour la réponse. Elles ont été appréciées par les participantes qui ont soutenu que le contenu était très indispensable dans le contexte et la culture de la région tout en s'engageant à relayer l'information auprès du reste de la communauté. Les séances de sensibilisations ont permis également aux participants de s'ouvrir et de déclarer les incidents subis aux équipes mobiles. D'autres sorties ont été effectuées dans le cadre de la gestion de cas et la prise en charge psychologique des cas de VBG.

Au cours des séances de sensibilisation, les participants ont fait ressortir que les familles d'accueil et les PDI elles-mêmes sont dans des conditions de vie très difficile au point qu'il est souvent difficile d'avoir un repas quotidien. Certaines survivantes font le tricotage des sacs quand d'autres font l'élevage des volailles pour pouvoir subvenir à certains de leurs besoins vitaux. Que ce soit au cours des séances de sensibilisation ou pendant la gestion de cas, des besoins en termes d'activités génératrices de revenus (AGR) sont exprimés et nécessaires pour une autonomisation économique. Le manque de ressources pour avoir du bois de chauffe, de l'eau, car payante, du savon et pour les soins de santé sont autant de situations qui exposent les femmes aux violences basées sur le genre et d'autres formes de violation des droits humains. Certaines survivantes manquent de quoi inscrire ou réinscrire leurs enfants à l'école.

III. CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Trois (3) mouvements de populations ont été notés respectivement dans les communes de Boussouma (Sanmatenga), Boulsa (Namentenga) et Nasséré (Bam) au cours de la seconde quinzaine du mois d'octobre 2020.

Dans les communes de Boussouma et Boulsa, les mouvements de populations sont des retours dus à la relative accalmie constatée dans lesdites communes. Par contre, pour la commune de Nasséré, ils sont liés à un incident sécuritaire (attaque de GANI) qui s'est produit le 20 octobre 2020.

Le tableau, ci-dessous, renseigne sur les éléments d'information en lien avec ces mouvements de population :

Commune	Localité	Type	Auteur	Motif du mouvement	Mouvement de populations						
					Commune de départ	Localité de départ	Commune d'accueil	Localité d'accueil	Nombre de ménages	Nombre de PDI	Type de mouvement
Boussouma	Boussouma	Mouvement		Retour suite à une accalmie	Kaya	Kaya	Boussouma	Boussouma ville	2	16	Secondaire
Boulsa	Bouala	Mouvement		Retour suite à une accalmie	Boulsa	Secteur 5 de Boulsa	Bouroum	Bouroum	5	40	Secondaire
Nasséré	Nasséré	Mouvement	HANI	Attaque	Nasséré	Bilga Foulbé	Nasséré	Bilga	3	327	Secondaire
Nasséré	Nasséré	Mouvement	HANI	Attaque	Nasséré	Bilga Foulbé	Nasséré	Nasséré Centre	26	209	Secondaire

Dans ces communes, des entretiens ont été réalisés avec les ménages déplacés qui expriment des besoins en vivres, abris, AME, AGR, d'accès à l'eau potable et aux services sociaux de base.

IV. SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

A l'exception des communes de Dablo (Sanmatenga) et Nasséré (Bam) qui ont enregistré, respectivement les 18 et 20 octobre 2020, des attaques de HANI, l'on note une situation calme dans les communes couvertes par ICAHD International.

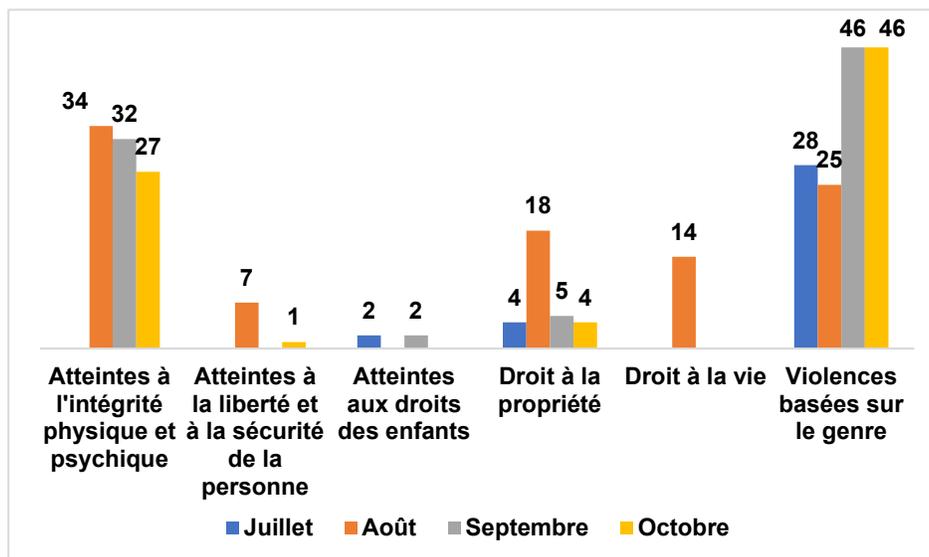
Selon les informations rapportées, il s'est agi, dans la commune de Dablo, du viol d'une femme et de l'agression physique de deux (2) femmes à Kossoguin (hameau de culture situé à 3 km de Dablo). L'incident s'est déroulé dans la matinée du 18 octobre 2020 où sept (7) PDI dont quatre (4) femmes et trois (3) filles ont quitté Dablo pour Guelkoto (village situé à six 6 km de Dablo) à la recherche du bois de chauffe avec deux (2) charrettes. Elles ont été interceptées par un HANI à Kossoguin. Les trois (3) filles et une (1) femme ont pu s'enfuir tandis que les trois (3) autres femmes ont été retenues par ce dernier qui a battu deux (2) d'entre elles et violé la troisième.

Quant à l'incident survenu à Nasséré, il ressort des informations rapportées par la Direction provinciale en charge de l'action humanitaire de la province du Bam que des HANI ont attaqué Soutti (hameau de culture du village de Bilga Foulbé), auraient tué trois (3) personnes et occasionné un important déplacement de populations dans le village de Bilga (34 ménages de 327 personnes dont 28 hommes, 36 femmes et 263 enfants) et à Nasséré centre (26 ménages de 209 personnes dont 23 hommes, 27 femmes, 159 enfants).

V. INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

❖ *Tendance des incidents de protection de juillet à octobre 2020*

Avec l'appui des membres des comités de protection et des techniciens d'appui communautaire, les

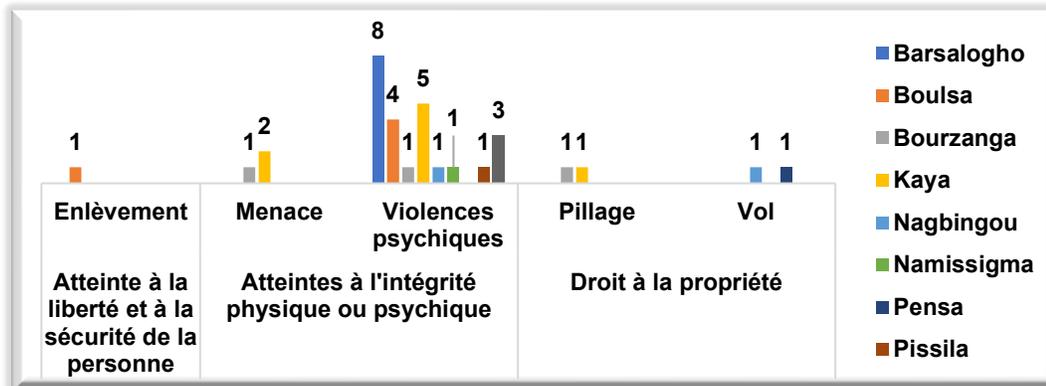


moniteurs ont pu identifier soixante-dix-huit (78) cas de violations, dont vingt-sept (27) cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique, un (1) cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, quatre (4) cas de violation de droits à la propriété et quarante-six (46) cas de violences basées sur le genre (VBG)¹.

¹ cf. VII. SGBV pour plus de détails

Comparativement au mois de septembre, l'on note une relative baisse du nombre des cas individuels (85 cas de violations de droits identifiés contre 78). Cette situation est certainement due à l'impact de l'opération « Restauration » pour la reprise en main de la zone de Barsalogo encline à des incidents répétés par les volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) et les forces de défense et de sécurité (FDS).

❖ **Répartition géographique des incidents de protection hormis les VBG pour le mois d'octobre 2020**



Trente-deux (32) cas individuels de protection identifiés hormis les cas de VBG permettent de constater une baisse significative de ce type d'incident par rapport aux cinquante (50)

cas identifiés au mois de septembre 2020. Les atteintes à l'intégrité physique et psychique sont prédominantes (75% des cas) notamment dans la commune de Barsalogo où l'on a enregistré huit (8) cas soit 25% au cours de la période sous revue.

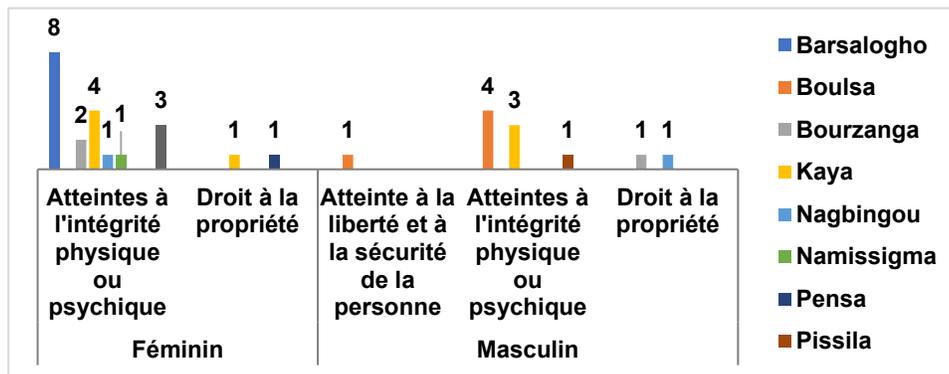
Selon les informations rapportées, les victimes sont toutes des PDI originaires de Dablo qui se sont installées à Barsalogo. Elles seraient tombées dans une embuscade perpétrée par les GANI le 24 septembre 2020 sur l'axe Dablo-Barsalogo pendant qu'elles se rendaient dans la brousse à la recherche de ressources (bois de chauffe) pour subvenir aux besoins de leurs familles respectives.

Dans la commune de Pissila, il est ressorti que des HANI ont contraint un homme âgé de quatre-vingt-un (81) ans à assister à la torture suivie de l'assassinat de son fils qui était un volontaire pour la Défense de la Patrie (VDP). L'incident qui s'est produit le 6 juillet 2020 dans la maison familiale n'a été reporté qu'au cours du mois sous revue après plusieurs sensibilisations dans la localité. La victime qui a été traumatisée a reçu une assistance psychologique.

Le seul cas d'enlèvement rapporté dans la zone d'accueil de Boulsa aurait eu lieu lors du déplacement, dans la région de l'Est, à Tanwarbougou où le survivant aurait été enlevé le 19 mai 2020 par des HANI puis relâché par la suite, par ses ravisseurs par indulgence. Ici aussi, la victime n'a signalé l'incident qu'en octobre.

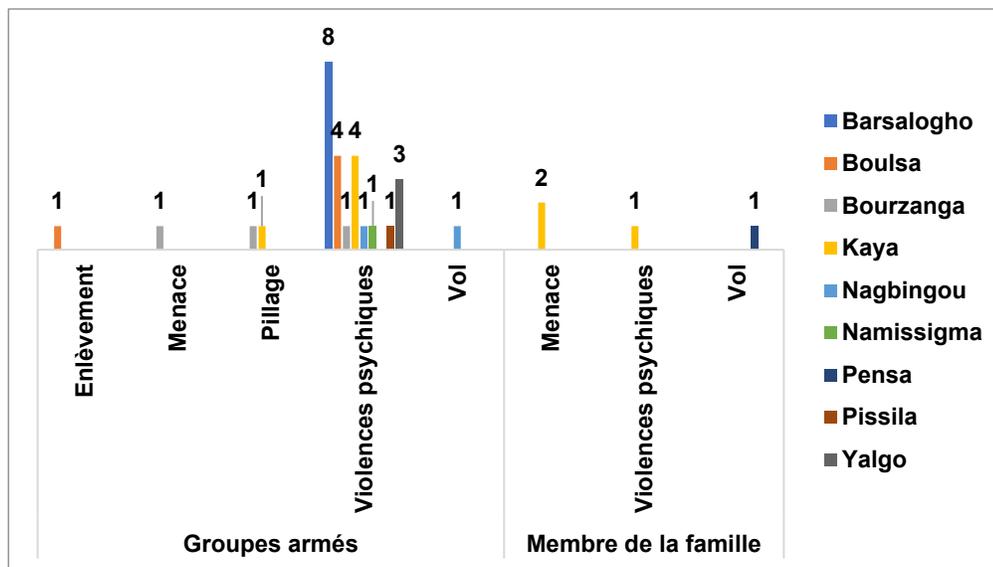
❖ **Situation des victimes des incidents de protection hormis les VBG par genre**

De l'analyse, il ressort que les femmes sont les principales victimes de violations de droits avec 65,62% des cas pour la période sous revue. La crise humanitaire a fait des femmes la frange la plus active, la plus tolérée (par les GANI qui acceptent que les femmes puissent se déplacer dans certaines localités à risque telles Barsalogo, Dablo ; ce qui n'est pas le cas des hommes qui sont soit tués soit enlevés) et la plus exposée car elles sont souvent victimes d'abus



lors de la recherche de bois de chauffe ou de produits de premières nécessité face au retrait des hommes pour éviter d'être des proies de GANI ou de populations hostiles. Elles ont été plus victimes d'atteintes à l'intégrité physique et psychique (19 cas enregistrés soit 59,38%). Les femmes sont très souvent contraintes par les GANI à assister aux actes de tortures ou d'assassinat de leurs proches. Selon les données recueillies, la commune de Barsalogo a enregistré huit (8) incidents de violences psychiques sur des femmes. Ces incidents, liés aux actes de tortures infligés aux hommes lors de l'embuscade perpétrée par les GANI le 24 septembre 2020 sur l'axe Dablo-Barsalogo, ont été rapportés au cours du mois d'octobre. Ce décalage dans la transmission des données est parfois du, pour les localités comme Dablo, Foubé, Pensa et Namissiguima, à des difficultés de connexion à Internet. Les moniteurs qui y sont collectent les données sur la tablette et, en fin de semaine ou selon les occasions, se déplacent dans la localité la plus proche ayant un accès à internet pour synchroniser les données. Raison pour laquelle, certaines données du mois précédant peuvent se retrouver dans le mois suivant ou en cours.

❖ **Présumés auteurs des violations des droits**



87,5% des auteurs des violations identifiées seraient des GANI. De ces vingt-huit (28) cas de violations de droits commises par les groupes armés, dix-sept (17) se seraient produits dans la maison des victimes, dix (10) pendant le voyage et un (1) au marché [la victime qui réside actuellement à Bourzanga aurait

assisté à l'assassinat de son père dans le marché de Tongomayel (Soum dans le Sahel)].

Des quatre (4) autres cas de violations de droits, trois (3) seraient l'œuvre de membres de la famille, dans les communes de Kaya [menace (2) et violence psychique (1)]. Les deux cas de menaces enregistrés dans les communes de Kaya seraient l'œuvre de conjoints des victimes et celui relatif à la violence psychique serait l'œuvre des sœurs et frères de la victime. Le quatrième cas de violation (un vol) aurait été commis par un inconnu à Pensa.

VI. PROBLEMES SPECIFIQUES A CERTAINS GROUPES A RISQUE

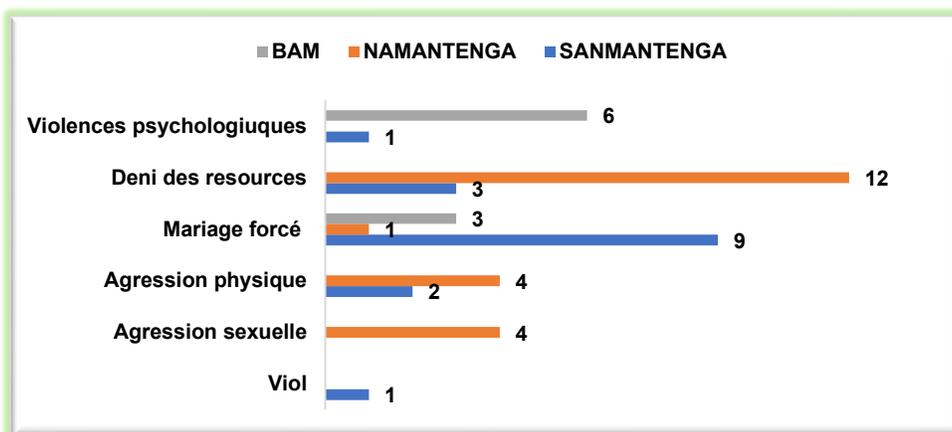
Nonobstant les distributions de vivres par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et les structures humanitaires comme le PAM, le problème d'accès aux denrées alimentaires se pose avec acuité dans les communes couvertes. Ce problème est criard dans les communes de Dablo, Foubé, Pensa et Namissiguima où la dégradation de la situation sécuritaire ne permet pas aux structures humanitaires d'opérer convenablement et d'apporter des assistances aux populations.

Outre le problème de vivres, les populations déplacées internes et hôtes sont confrontées à des problèmes de scolarisation de leurs enfants. Dans la commune de Kaya, selon les informations rapportées par les comités de protection et les techniciens d'appui communautaire (TAC), il y a des enfants qui n'ont pas pu être scolarisés soit par insuffisance ou manque d'infrastructures scolaires, soit par manque de ressources pour payer la scolarité. Pour ce faire, ICAHD International sensibilise les parents d'enfants surtout ceux vivant dans les sites d'accueil implantés dans la commune de la gratuité de l'école et a initié de ce fait une collecte d'informations y relatives en vue de faire des plaidoyers auprès des autorités administratives, particulièrement celles de l'éducation.

VII. SGBV

* De l'identification des survivantes de SGBV

Quarante-six (46) survivantes dont quarante-quatre (44) femmes âgées de 18 ans à 59 ans et deux (2) filles mineures de quinze (15) et dix-sept (17) ans ont été identifiées. Parmi ces cas identifiés, quinze

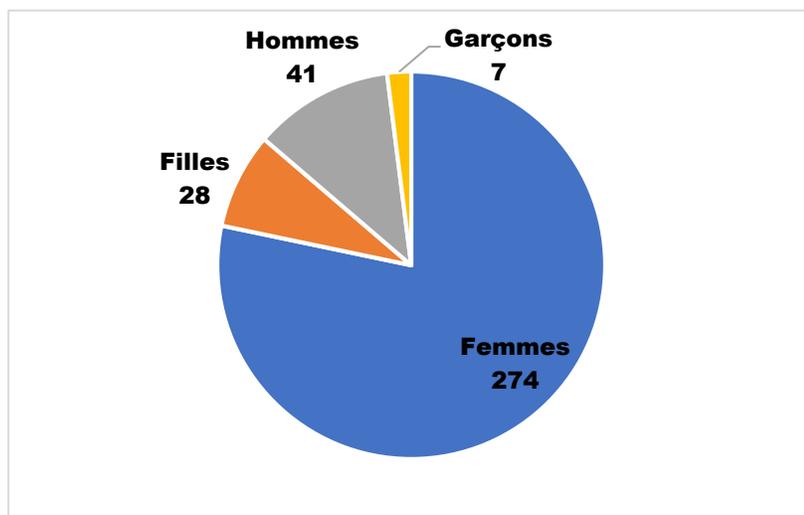


(15) cas sont de déni de ressource, treize (13) cas de mariage forcé, sept (7) cas de violences psychologiques, six (6) cas d'agression physique, quatre (4) cas d'agression sexuelle et un (1) cas de viol. A l'analyse, l'on constate que la province de Sanmatenga enregistre plus de cas de mariages

forcés avec neuf (9) cas tandis que la province de Namentenga se distingue par un pic de douze (12)

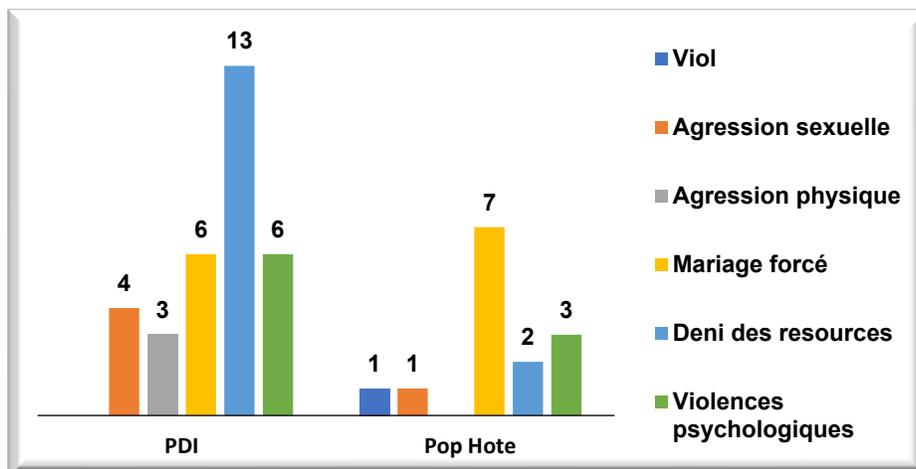
cas de déni de ressources. Quant au Bam, elle est marquée par plus de cas de violences psychologiques [six (6) au total]. Tous les cas de déni de ressources, de services et d'opportunités identifiés dans la province de Namentenga sont liés au refus des hommes d'accorder à leurs conjointes d'avoir accès aux services et aux opportunités. Ces derniers exigeraient qu'elles restent « des femmes au foyer » et des femmes soumises.

Le mariage forcé, marqué par l'âge précoce des survivantes, est une pratique très ancrée dans la culture burkinabé. Sur quarante-six (46) cas de VBG identifiés dans trois provinces de la région, treize (13) sont des cas de mariage forcé, soit 27%. Dans le Sanmatenga, avec la situation de crise humanitaire difficile, les parents prétendent protéger leurs filles par ce système sans s'attarder sur l'aspect financier à travers la dot et la réduction des charges familiales avec ces départs, ces tendances permettent d'une part aux équipes mobiles de mieux orienter leur prise en charge et d'autre part aux comités de protection, techniciens d'appui communautaires et moniteurs de choisir les thématiques de sensibilisations en fonction des problématiques identifiées (cf. XIV. Protection basée sur la communauté).



Les différentes équipes mobiles ont pu animer onze (11) séances de sensibilisations sur la problématique SGBV avec un accent sur les violences conjugales et le mariage forcé qui ont touché trois cent cinquante (350) personnes dont deux cent soixante-quatorze (274) femmes, vingt-huit (28) filles, quarante-un (41) hommes et sept (7) garçons. A l'issue des séances de sensibilisation, les participants femmes ont souhaité la pérennisation de ces cadres d'échanges et de partages

d'informations sur la thématique abordée de violence conjugale et mariage forcé car, disaient-elles, le contenu est très indispensable dans le contexte de la culture de la région. Elles ont promis faire passer le message au sein de leur communauté et de sensibiliser leurs pairs.

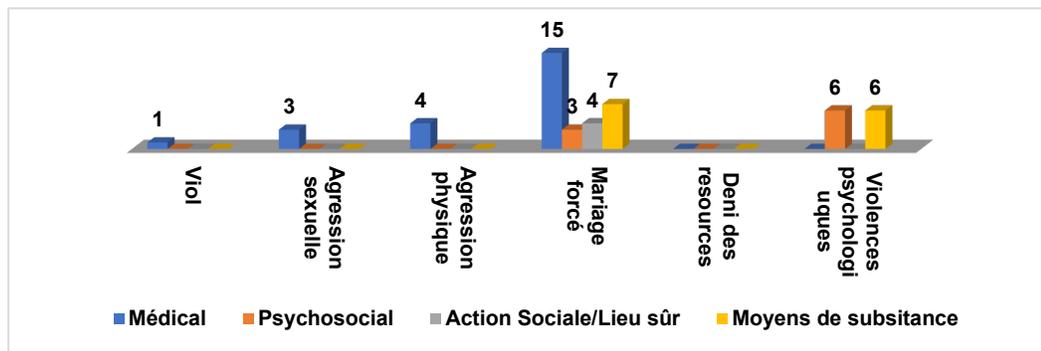


D'après la représentation graphique du statut des cas identifiés ci-dessous, 32 femmes déplacées sont survivantes de VBG contre 14 survivantes, membres de la communauté hôte. Parmi les survivantes déplacées, treize (13) cas sont des survivantes de déni de ressources contre deux (2) cas pour la communauté hôte. Elles seraient

maltraitées par leurs conjoints au profit de coépouses ou de maitresses. Les conjoints ne leur permettent pas d'accéder au travail, aux services et opportunités offerts dans la communauté pour les contrôler et les maintenir sous leur domination. A cette situation, s'ajoutent des violences psychologiques à travers les dénigrement, les insultes/injures, des accusations d'infidélité et de menaces plus à l'encontre des femmes déplacées. Par ailleurs, le graphique met en exergue la pratique du mariage forcé qui reste assez équilibré avec une légère avance de la pratique au sein de la communauté hôte. Comme déjà indiqué plus haut, c'est une pratique persistante, ancrée au plan national. L'un des reflets des chiffres est orientation vers la poursuite de la lutte contre ce type de VBG par la sensibilisation des parents, la scolarisation accrue des jeunes filles et les opportunités qu'offre l'école, etc.

* Des assistances apportées aux survivantes de SGBV

Treize (13) cas de mariage forcé ont été référencés pour la prise en charge médicale suite aux



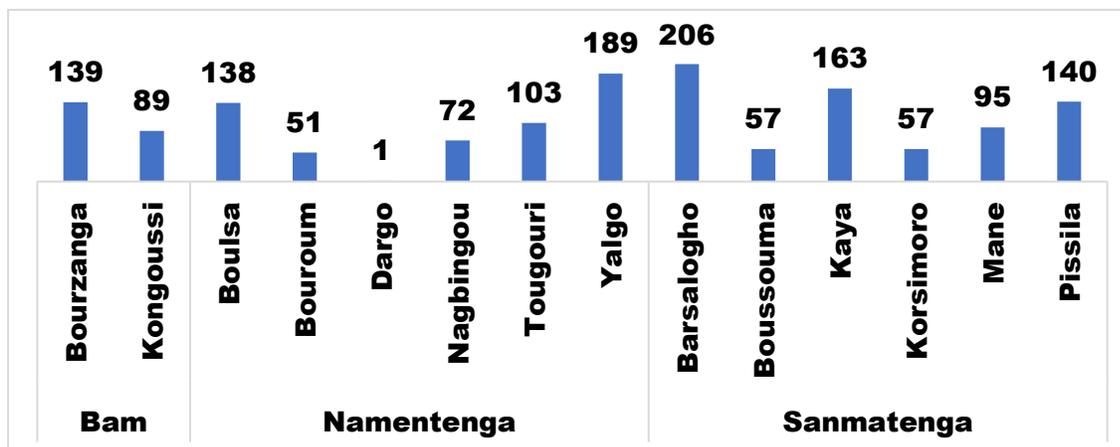
conséquences physiques sur leur santé. Même si le cas (1) de viol datait de plusieurs mois, il a été référé au CSPS pour faire son bilan de santé, les trois (3) cas d'agression

sexuelle ont été référés au CSPS ainsi que les quatre (4) cas d'agression physique.

Etant donné que le cas de viol datait de plusieurs mois, la survivante n'a pu bénéficier de la prise en charge médicale dans les délais requis [soixante-douze (72) heures suivant l'incident]. Quatre (4) cas ont été référés à l'Action Sociale à Kaya afin de les acheminer au centre Maria comme lieu de refuge (hébergement d'urgence, Safe Room), tandis que neuf (9) cas ont été référés pour les moyens de subsistance.

A Kongoussi, neuf (9) cas de VBG identifiés ont été référés à l'ONG HI pour la prise en charge psychologique après la gestion de cas. En outre, il faut souligner que certains cas référencés ont décliné l'offre, les survivantes ayant déclaré que le soutien psychosocial reçu leur suffit et qu'aller à d'autres services serait s'exposer aux représailles de la part des auteurs. Il s'agit ici de cinq (5) cas référés aux structures médicales et d'un (1) cas référencé au système juridique.

Au cours de la période sous revue, mille cinq cents (1500) survivantes de SGBV ont bénéficié de foyers améliorés et de charbon sous forme de CBI (10 300 FCFA par personne soit 15 450 000 FCFA). Cet appui vise à réduire les cas d'agressions sexuelles, d'agressions physiques et de viol dont sont victimes les femmes lorsqu'elles partent à la recherche de bois de chauffe. Le graphique, ci-dessous, fait état de la répartition des bénéficiaires en fonction de leurs communes d'accueil ou de résidence :



VIII. APPUI PSYCHOSOCIAL

ICAHD a continué les activités de counseling individuel qui permettent aux victimes/survivants de mettre des mots sur les vécus traumatiques et d'avoir des stratégies pour reprendre une vie normale ont été réalisées par les psychologues. A l'issue de ceux-ci, cinquante-cinq (55) cas ont été écoutés dont vingt-sept (27) cas de VBG dans le cadre des activités des équipes mobiles et vingt-huit (28) cas pour d'autres types de violations. Les données désagrégées par localité, sexe et typologie sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	LOCALITÉ	CAS ÉCOUTÉS	SEXE		TYPOLOGIE
			MASCULIN	FÉMININ	
CAS INDIVIDUELS DE PROTECTION	Pissila	20	6	14	Expropriation de biens et menace de mort
	Yalgo	4	2	2	Décès d'un parent
		1	1	0	Exposition aux tirs à l'arme à feu/cadavres
		1	0	1	Blessée par balle
Tougouri	2	0	2	Décès d'un parent	
SGBV	Kaya	2	0	2	Violences physiques
	Pissila	1	0	1	Viol
	Korsimoro	3	0	3	Mariage forcé (2)
					Violence émotionnelle (1)
	Boussouma	1	0	1	Mariage forcé
	Yalgo	19	0	19	Agression sexuelle (3), Agression physique (5), mariage forcé (2), déni de ressources (9)
Tougouri	1	0	1	Déni de ressources	
TOTAL		55	9	46	

S'agissant des cas individuels de protection, les cas de violations enregistrés lors des écoutes ont été commis lors d'attaques de GANI, pour certains, dans leurs localités d'origine comme le cas de la blessée

par balle, le décès de proches et l'exposition aux tirs à l'arme à feu /cadavres. Les cas d'expropriations de biens (des téléphones portables, des effets personnels, de l'argent, des vivres, etc.). Des écoutes, il ressort que tous les survivants/victimes écoutés sont confrontés à des souffrances psychologiques. En effet, les entretiens ont permis d'observer et de relever chez les victimes des signes ou symptômes comme la peur intense, les insomnies, les cauchemars, les comportements d'évitements, etc.

Tous ces cas ont bénéficié d'une prise en charge psychologique à travers l'écoute active pour un soutien émotionnel et l'utilisation de certaines techniques brèves pour atténuer les signes/troubles présentés par les victimes et les aider à y faire face. Le tableau, ci-dessous, indique les troubles diagnostiqués à l'issue des écoutes individuelles des cinquante-cinq (55) personnes :

TROUBLES DIAGNOSTIQUÉS	CAS IDENTIFIÉS				TOTAL
	HOMME	FEMME	GARÇON	FILLE	
Stress aigu	1	11	4	2	18
Stress post-traumatique	4	23	0	0	27
Syndrome anxieux dépressif réactionnel	0	9	1	0	10
TOTAL	5	43	5	2	55

Sur les cinquante-cinq (55) cas, dix-huit (18) personnes [1 homme, 11 femmes, 6 adolescents (es)] présentent un tableau de stress aigu. Ce tableau s'observe chez ces cas ayant été exposés à un ou des incidents récents. Les écoutes ont permis de faire une psychoéducation sur la normalité de leurs réactions afin de permettre aux cas d'évacuer la surcharge émotionnelle. Les techniques de la verbalisation, de dédramatisation, de réassurance, de relaxation ont été utilisées pour permettre aux victimes d'apaiser leur souffrance.

S'agissant du stress post-traumatique, ce tableau est présenté par 27 cas (4 hommes et 23 femmes) pour diverses causes. L'exposition à des incidents de VBG comme les violences physiques, d'anciens cas de viol et le fait d'avoir échappé à la mort pour certains selon les cas écoutés.

Pour ce qui concerne le tableau de syndrome anxieux dépressif réactionnel, nous avons 10 cas. Comme son nom l'indique, ce sont des manifestations défensives développées par l'individu suite à des incidents VBG ou autres types d'incidents. Il s'agit ici de deuils inachevés ou pathologiques. L'individu se trouve coincer dans la souffrance avec des sentiments d'impuissance, de culpabilité, de dévalorisation avec des discours du genre « je porte la poisse (malheur), je ne vauds rien ... ».

Pour ces cas, l'accent a été mis, au cours des séances d'écoute, sur les techniques de renforcement de l'estime de soi, les changements de discours et la technique de respiration profonde afin d'affermir leur sentiment de contrôle et de résilience.

IX. PROTECTION DE L'ENFANCE



Photo de l'enfant âgé de 17 ans ayant été victime de brûlures

Un (01) enfant âgé de dix-sept (17) ans a été pris en charge par ICAHD International vu la situation sanitaire préoccupante de l'enfant et l'état d'indigence des parents. En effet, l'enfant a été victime d'un accident et présente de graves brûlures. Arrivé à Barsalogho suite au déplacement, le Bureau terrain l'a monitoré et référé au CMA où il était soigné depuis plusieurs mois. Cependant l'enfant est revenu à Kaya avec un transfert médical du CMA de Barsalogho proposant une intervention chirurgicale (greffe), mais après consultation du médecin à Kaya, celui-ci a recommandé de continuer avec les pansements jusqu'à la guérison complète de la plaie.

X. PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

* DE L'IDENTIFICATION DE PBS

Au cours de la période sous revue, les activités de monitoring ont permis d'identifier cinq mille six cent quarante-huit (5648) personnes à besoins spécifiques (PBS) réparties dans sept cent soixante-cinq (765) ménages vulnérables. En plus de la localité de Guibaré (province du Bam) qui s'est ajoutée par rapport au mois de septembre, l'identification des PBS s'est poursuivie avec intérêt dans les autres localités. La tendance serait que les PDI des zones d'accès difficile ou n'enregistrant pas une forte présence d'humanitaires, qui y vivent sans accès à aucune assistance, vulnérables, se voient obligées de se déplacer dans les localités où elles peuvent se faire enregistrer afin de bénéficier d'une quelconque assistance. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des PBS identifiés :

	Besoins spécifiques de protection juridique physique	Condition médicale sérieuse	Enfant à risque	Enfant non accompagné ou séparé	Femmes en situation à risque	Handicap	Parent isolé ou personne isolée responsable de subvenir aux besoins	Personne âgée à risque	Personne vulnérable	Torture	Unité de la famille	Violence sexuelle et sexiste (SGBV)	TOTAL
Barsalogho			5		186	9		35	15	5		16	271
Boulsa		5	6		78			17	1	18			125
Bouroum	57	64		13	111	43		157	80				525
Bourzanga		36			72	74		108	7			62	359
Boussouma		8	2	7	64	26		36	5			69	217
Dablo					14							15	29
Dargo						5							5
Guibare					6	6		13					25
Kaya		17	14	48	484	86		239	103	31		34	1056
Kongoussi		28			25			15	6				74
Korsimoro					101	43	5	49	6			72	276
Mane		23			41	15		79	54		24	7	243
Nagbingou	61	18			28	39		39				12	197
Namissigma		5			12	8		8				48	81
Pensa		7			120	31	6	77	50				291
Pissila	67	174			209	266	18	62	44			23	863

Tougouri	3	83	6	9	80	52	13	216					462
Yalgo			17		445	12		64	5		6		549
TOTAL	188	468	50	77	2076	715	42	1214	376	54	30	358	5648

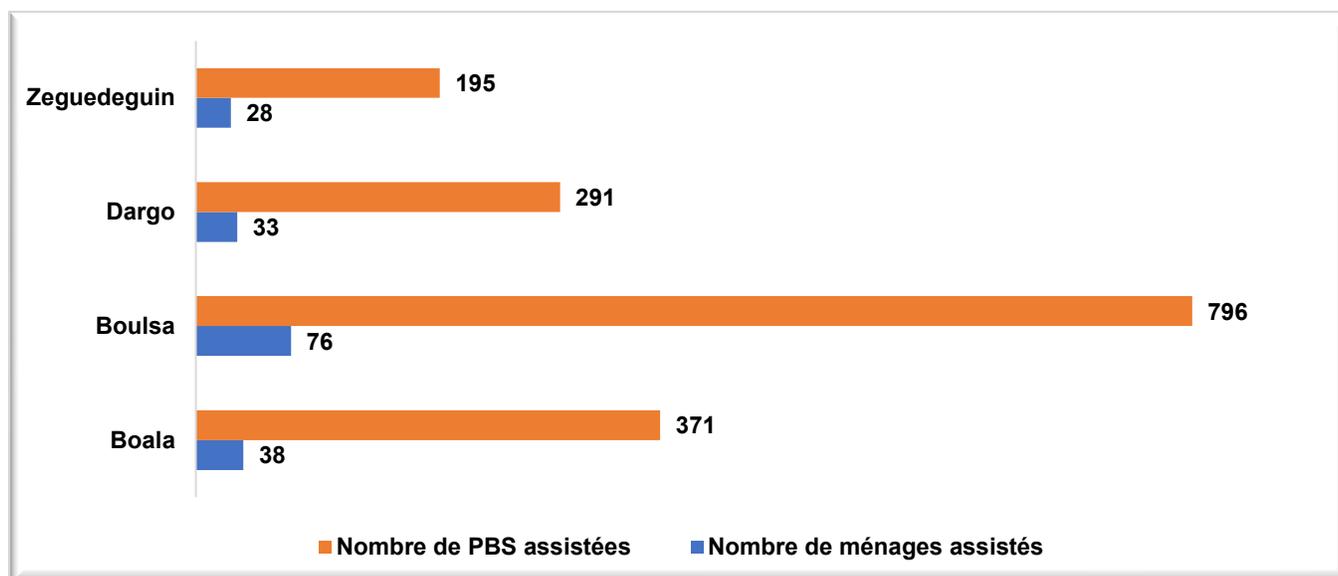
Sur les cinq mille six cent quarante-huit (5648) personnes à besoin spécifiques, l'on enregistre quatre mille soixante-huit (4068) de sexe féminin et mille cinq cent quatre-vingts (1580) de sexe masculin.

Le tableau ci-dessus présente les effectifs des PBS identifiés selon leur sexe et leur statut :

	Personne Déplacée Interne	Population hôte	Réfugié	Retourné	TOTAL
Féminin	2757	1221	0	90	4068
Masculin	1064	467	5	44	1580
TOTAL	3821	1688	5	134	5648

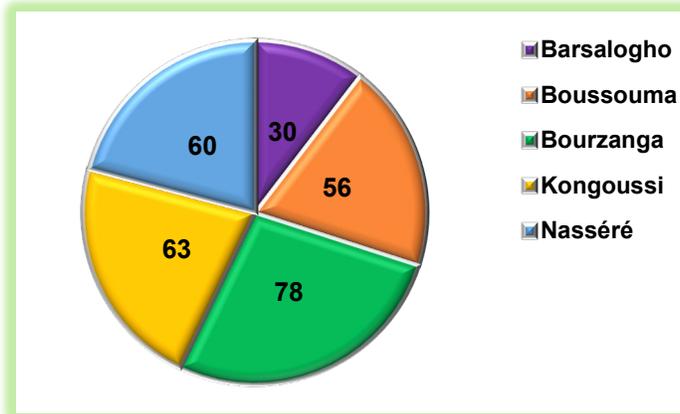
* REPONSES APPORTEES

Au cours de la période sous revue, ICAHD International a pu apporter une assistance sous forme de CBI à mille six cent cinquante-trois (1 653) personnes à besoin spécifique de la province du Namentenga réparties dans cent soixante-quinze (175) ménages. Ces assistances ont été réalisées en collaboration avec la Direction Régionale en charge de l'Action Humanitaire. La figure ci-dessous indique la répartition du nombre de ménages assistés et celui des PBS assistées selon leur commune de résidence.



XI. SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Les informations recueillies révèlent des besoins en abris dans les communes de Barsalogo, Boussouma, Bourzanga, Kongoussi et Nasséré. En effet, les problèmes d'abris se posent avec acuité dans les localités ci-dessus évoquées. Cette situation est liée au fait qu'elles sont des communes d'accueil pour de nombreuses populations déplacées qui cherchaient refuge pour sauver leurs vies suite aux attaques perpétrées par les HANI dans leurs localités d'origine. La figure ci-dessous indique le nombre de ménages identifiés sans abris en fonction des communes.



XII. COVID-19 : ACTIVITES ET IMPACT

Les restrictions liées à la pandémie limitent le nombre de participants aux activités de sensibilisation et de formation à cinquante (50) personnes au plus en respectant les mesures de distanciation et de prévention telles que le port de masques. La pandémie de la COVID-19 est certes moins traumatisante aujourd'hui (comparativement au mois de mars 2020) mais elle reste une source de stress pour les populations et conditionne les comportements tant en public qu'en privé. Elle ralentit toute action d'envergure en faveur des populations du Centre-Nord en général et des PDI en particulier. De plus en plus, l'inobservance de certaines mesures barrières (port du masque et distanciation) est à noter malgré la persistance de la maladie.

En dépit de ces restrictions, les moniteurs de protection ont poursuivi leurs activités de protection et de prise en charge des bénéficiaires à travers les visites monitoring, les sensibilisations auprès des PDI et des populations affectées par la crise humanitaire en privilégiant les activités de proximité.

La mise en œuvre des activités entrant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 durant la période sous revue se résume à :

- ✚ La réalisation de onze (11) séances de sensibilisation sur la prévention contre la pandémie COVID-19 par les comités de protection des communes de Kaya (7 séances), Bouroum (01 séance), Yalgo (02 séances), Boulsa (01 séance) qui ont touché quatre-cent-trente-sept (437) personnes dont cent-treize (113) hommes, deux-cent-trente une (231) femmes et quatre-vingt-treize (93) enfants. Ces séances de sensibilisation ont permis d'informer les populations sur la COVID-19 et les moyens de prévention contre cette maladie.
- ✚ L'approvisionnement en eau de cent soixante-dix-sept (177) dispositifs de lave-mains dans les communes de Kaya (104), Boussouma (7), Korsimoro (5), Kongoussi (37) et Pissila (24).
- ✚ La distribution de deux cent quatre-vingt-huit (288) radios solaires au profit des personnes déplacées internes et hôtes des communes de Kaya (101), Pissila (89) et Barsalogo (98).
- ✚ La distribution de dix-sept (17) matériels de sonorisation au profit des comités de protection et des familles d'accueil des communes de Kaya (8), Barsalogo (5) et Pissila (4).

- ✚ La distribution de vingt-trois (23) dispositifs de lave-mains dans les communes de Kaya (14), Pissila (1), Bourzanga (1), Kongoussi (5) et Korsimoro (2).

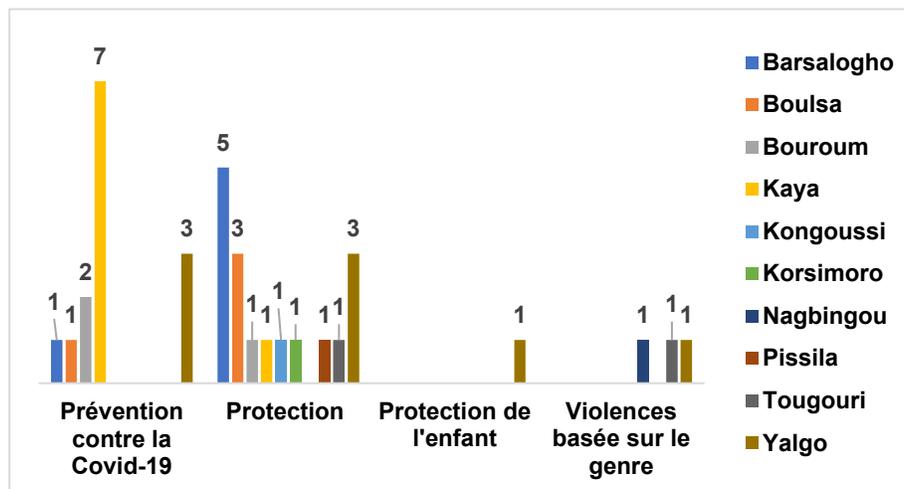
XIII. ETAT DE DROIT

Au cours de la période sous revue, les services étatiques et communaux, malgré le contexte sécuritaire difficile, continuent d'accomplir leurs tâches régaliennes au profit des populations de leur ressort administratif.

ICAHD International continue de travailler en étroite collaboration avec les services déconcentrés en charge de l'Action Humanitaire de la région du Centre-Nord surtout dans le domaine des assistances apportées aux personnes à besoin spécifique et aux cas individuels de protection.

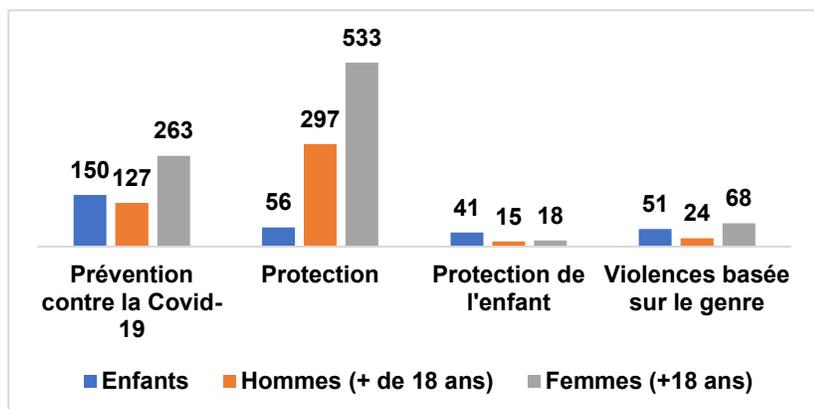
XIV. PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Au cours de la période sous revue, trente-cinq (35) séances de sensibilisation ont été réalisées par les comités de protection. Les thématiques abordées ont trait à la protection (17), la prévention contre la



COVID-19 (14 séances), les violences basées sur le genre (3 séances) et la protection de l'enfant (1 séance). Ces sensibilisations visent à apporter des connaissances sur certains faits sociaux pouvant entraver la vie communautaire. Les thèmes abordés ont permis d'expliquer aux populations les domaines d'intervention

de ICAHD International, les facteurs favorisant les violations de droits et les actions à mener pour les prévenir.



thèmes abordés (car étant très souvent victimes).

Mille six cent quarante-trois (1643) personnes dont deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) enfants, quatre cent soixante-trois (463) hommes et huit cent quatre-vingt-deux (882) femmes ont pris part aux séances de sensibilisation. L'on constate une forte participation des femmes au cours des différentes séances de sensibilisation. Elles sont très intéressées par les

XV. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Au cours du mois d'octobre 2020, ICAHD International a participé :

- ✚ à la première réunion cluster bimensuelle de coordination SGBV dans la région du Centre-Nord consacrée à la revue des recommandations de la réunion précédente et des actions qui s'en sont suivies, ainsi qu'à la revue de la classification GBVIMS afin d'améliorer le rapportage réel des cas SGBV identifiés par les partenaires.
- ✚ À la deuxième réunion cluster bimensuelle de coordination SGBV dans la région du Centre-Nord consacrée au suivi des recommandations de la réunion du 13 octobre 2020, aux activités menées par les partenaires et au renforcement des compétences des membres sur la fiche de collecte d'informations sur les survivantes de VBG ;
- ✚ à la réunion bimensuelle du Groupe de Travail Santé Mentale et Soutien Psychosocial en ligne. Au cours de cette réunion, nous avons eu la présentation du plan stratégique santé mentale du Ministère de la Santé ainsi que les résultats d'une étude menée par REACH ;
- ✚ à la réunion de groupe de travail IM (Information Management). Cette réunion a eu lieu le 20 octobre 2020 et les échanges se sont focalisés sur l'enregistrement des PDI par le CONASUR (processus, type d'enregistrement, collecte de données, etc.) et sur le partage des données entre le HCR et ses partenaires (possibilité, processus et système en place, recommandations).